



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Héléne MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 4 - Election d'une nouvelle Adjointe au Maire

Délibération n° 008311

Election d'une nouvelle Adjointe au Maire

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-14 ;

Vu la délibération n°2026/008248 du Conseil Municipal 27 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération n°2026/008249 du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection des adjoints au Maire ;

Madame Annie GAUTHIER a démissionné de son mandat de conseillère municipale et de 7ème Adjointe au Maire de la Ville de Besançon. Cette démission a été acceptée le 10 juin 2026 par le Préfet du Doubs.

Le principe de parité impose de remplacer l'adjointe au Maire démissionnaire par un conseiller municipal de même sexe, soit une nouvelle adjointe au Maire.

Considérant que pour une bonne administration de la Ville, il convient :

- de maintenir à 16 le nombre d'adjoints au Maire de la Ville de Besançon,
- d'approuver le principe selon lequel la nouvelle adjointe au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjointe au Maire démissionnaire,
- d'élire une nouvelle adjointe au Maire parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal choisit deux scrutateurs pour les opérations de vote.

L'article 19 du règlement intérieur, applicable jusqu'à l'adoption du prochain règlement intérieur, prévoit que l'assemblée délibérante peut recourir au vote électronique y compris pour des élections.

Il est proposé de recourir au vote électronique pour cette élection.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **maintient à 16 le nombre d'adjoints au Maire de la Ville de Besançon,**
- **approuve le principal selon lequel la nouvelle Adjointe au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjointe au Maire démissionnaire – 7^{ème} rang,**
- **désigne deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote : M. Jérémy JEANVOINE et Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT,**
- **décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'une Adjointe au Maire conformément à l'article 19 du règlement intérieur.**

Propositions approuvées à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

M. Ludovic FAGAUT, Maire, présente les modalités d'élections de l'Adjointe au Maire et procède à un appel à candidatures pour le poste d'Adjointe à pourvoir.

M. Ludovic FAGAUT propose la candidature de Mme Anne-Rachel SCHERTZ.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'une Adjointe au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour du scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Votes blancs : 10
- Abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

M. Ludovic FAGAUT, Maire, déclare Mme Anne-Rachel SCHERTZ, 7^{ème} Adjointe au Maire de la Ville de Besançon, celle-ci ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

Le Secrétaire de séance,

Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ludovic FAGAUT

